

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1801

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 46

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« IV. – L'État assure, sur toute l'étendue du territoire, la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation dédiée au rapport entre les bénéfices et les risques de la vaccination contre la covid-19.

« B. – Les conditions d'application du présent IV sont fixées par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise propose la mise en place d'une vaste campagne d'information, sur toute l'étendue du territoire, quant au rapport entre les bénéfices et les risques de la vaccination au SARS-Cov-2.

Nous sommes pour la vaccination et nous suivons la position de l'OMS qui considère que la meilleure politique publique de santé est de convaincre plutôt que de contraindre. Nous voulons faciliter la démarche de vaccination volontaire, par une information ciblée et accessible, plutôt que d'appliquer la méthode de la carotte et du bâton en restreignant considérablement les libertés.

Par ailleurs nous souhaitons alerter sur les inégalités sociales et territoriales persistantes en termes de vaccination. Les départements les plus riches ont tendance à avoir davantage de vaccinés, et inversement. Les inégalités sociales créent une inégalité vaccinale, liée notamment à la fracture numérique et à l'inégalité d'accès aux soins.

Pour cela, nous proposons d'amplifier les campagne d'information sur les vaccins, notamment auprès des populations les plus à risque ou les plus inquiètes par rapport aux vaccins sur les bénéfices et les risques qu'ils comportent. De telles dispositions permettront un accompagnement au plus près des populations les plus éloignées des structures de soins, socialement ou géographiquement.